

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 6 juillet 2021

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Maryline MARTIN, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Delphine BATAILLE, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Léonard GAILLARDON, Gérard TAPIN, Karine LEROY

Excusée : Nicole JOUIN qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT

Absents : Benjamin HUE, Sabrina POISSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné Léonard GAILLARDON secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : décision modificative budgétaire pour la réparation du congélateur municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2021.

PRÊT : BUDGET COMMUNAL EMPRUNT MATERIEL

Délibération n° 2021/07/01

Après avoir pris connaissance des propositions établies par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} :

Pour financer et prévoir les acquisitions d'un tracteur et d'un tractopelle, la commune de Marchésieux, de réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 86 000.00€ QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS
- Taux : 0.68%
- Durée : 10 ans
- Périodicité : trimestrielle échéances dégressives
- Frais de dossier : 100€
- Différé d'amortissement du capital : 12 mois

Article 2 :

La commune de Marchésieux décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Article 3 :

Le conseil municipal de Marchésieux s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article 4 :

Le conseil municipal

- autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à Monsieur LEPUISSANT Roland en sa qualité de 1^{er} adjoint pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

TRAVAUX VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence technique départementale des Marais a transmis la demande de devis voirie aux entreprises : COLAS, POISSON TP, PIEGEON TP et EUROVIA.

La remise des estimatifs de travaux est fixée le mardi 13 juillet à 17h, le rapport d'analyse des offres se fera le 19 juillet et le début des travaux prévu le 13 septembre.

Afin de faire le choix du devis le Conseil Municipal se réunira le lundi 19 juillet à 20h pour valider l'entreprise retenue.

REMISE A LA COTE DES REGARDS ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2021/07/02

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le devis de Patrick POISSON TP pour la remise à niveau des regards d'assainissement qui ont été ensevelis dans le goudronnage effectué par le département.

Cette remise en état est à la charge de la commune.

Le devis est d'un montant de 5 354.40€ TTC, il concerne la mise à niveau de 18 tampons d'eaux usées et de 5 tampons d'eau pluviale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

ACHAT PARCELLE AI 226

Délibération n° 2021/07/03

Suite à la délibération 2021/04/16 du 13 avril 2021, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire de la parcelle AI 226, Madame Maryse LEPOURRY épouse FERREY, accepte de vendre le terrain au prix de 12€ le m² net vendeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'achat du terrain au prix de 12€ le m² pour une superficie d'environ 1500m², demande à ce que les frais de géomètre soient à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une promesse de vente et à réaliser effectivement cette vente a cours du 1^{er} semestre 2022.

VENTE PARCELLES ZD 74 et ZD 76

Madame le Maire présente une demande d'achat des parcelles ZD 74 et ZD 76 (terrains près du plan d'eau d'une surface totale de 6976m², sur la commune de St Martin d'Aubigny) par Monsieur BEUVE afin de réaliser un projet d'hébergement touristique.

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite avoir connaissance du projet plus précisément et demande à Madame le Maire d'inviter Monsieur BEUVE à venir présenter son projet lors du prochain conseil municipal.

Une décision concernant la vente de ces parcelles pourra être prise ultérieurement.

COLLECTE DES DECHETS

Madame le Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes concernant la modification des modalités de collecte des déchets ménagers.

A compter du 1^{er} janvier 2022 les papiers et les emballages (hors verres) seront collectés au plus près des habitations, en sacs jaunes transparents.

La communauté de communes propose que le ramassage des sacs jaunes soit en alternance avec les sacs gris transparents, soit une semaine les sacs gris, la semaine suivante les sacs jaunes. Des tournées supplémentaires pour les ordures ménagères seraient effectuées pour les déchets des gros producteurs toute l'année, Madame le Maire va s'informer auprès de la COCM pour approfondir la question.

Après exposition de cette proposition le Conseil Municipal aimerait savoir ce que l'on appelle « gros producteurs » et préfère que le ramassage des ordures ménagères sacs gris transparents ait lieu chaque semaine comme actuellement et que le ramassage des sacs jaunes soit effectué toutes les 2 semaines.

TRAVAUX URGENTS MAISON DE MARAIS

Madame le Maire fait part au conseil d'un devis de « chaume et terre » d'un montant de 2 150€ qui a été signé début juin pour que l'artisan chaumier Frédéric KARLE intervienne rapidement pour la réparation sur le faitage de la maison des marais.

Un devis de 3 502.80€ a été établi par l'entreprise POISSON pour un drainage et curage de la marre afin d'assécher l'arrière du bâtiment. Les conseillers municipaux souhaitent revoir le problème de l'humidité sur place avant de valider le devis.

Madame le Maire va également demander à l'ADAME des Marais d'enlever le grillage (posé par l'association) qu'il y a tout autour du champ qui gêne pour l'entretien du site.

PROJET CARRIERE

Le SIATR s'approprie au fur et à mesure du projet de réaménagement de la carrière avec le CAUE ; pour la création d'un parcours santé et promenade. Le syndicat souhaite connaître la position de la commune concernant ce terrain.

Afin de poursuivre le projet d'aménagement sport-santé de la carrière, le Conseil Municipal accepte le principe d'une mise à disposition des terrains de manière partielle ou totale (en fonction du projet) au profit du syndicat.

En contrepartie le syndicat devra supporter le financement du projet et l'entretien.
Il est demandé qu'une étude des besoins et coûts d'entretien de ce nouveau site soit élaborée.

DEMANDE PARTICIPATION CANTINE de PERIERS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de Périers de prendre en charge les frais de surveillance et d'entretien des locaux de 1.50€ / repas / enfant dans le cadre « tarification sociale des cantines scolaires ».

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge cette dépense.

DEMANDE SUBVENTION APEI CENTRE MANCHE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'APEI Centre Manche.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne verser de subvention à l'APEI Centre Manche.

INAUGURATION ECLAIRAGE PEINTURE MURALES

L'inauguration de l'éclairage de l'église et de ses peintures murales aura lieu lors de la journée du patrimoine le 18 septembre.

L'organisation et les modalités de ce moment festif sont à définir

DEVIS CLOCHE

Pour information Madame le Maire présente le devis de CORNILLE – HAVARD pour le changement du moteur de volée de la cloche 3 qu'il faudra réaliser l'année prochaine.

Le devis est de 1 176.60€ TTC.

DEVIS REPARATION CONGELATEUR MUNICIPAL

Délibération n° 2021/07/04

Madame le Maire présente le devis de SOVIMEF pour le remplacement du condenseur du groupe frigorifique du congélateur municipal.

Le devis est de 1 673€ HT soit 2 007.60€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2021/07/05

Madame le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2021 afin de pouvoir subventionner le budget annexe congélateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :

Section fonctionnement budget communal:

- | | |
|------------------------------|----------|
| - 022 dépenses imprévues | - 2 500€ |
| - 6521 déficit budget annexe | + 2 500€ |

Section fonctionnement budget congélateur :

Recettes

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - 74 subvention d'exploitation | + 2500€ |
|--------------------------------|---------|

Dépenses

- | | |
|--------------------|---------|
| - 6156 Maintenance | +2 500€ |
|--------------------|---------|

INFORMATIONS DIVERSES :

- Plaque pour commémoration Léon OURRY
- Prochains conseils les 19 juillet à 20h et 31 août 2021 à 20h30

VU, pour être affiché le 8 juillet conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HEBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

